



**Convention contre  
la torture et autres peines  
ou traitements cruels,  
inhumains ou dégradants**

Distr. générale  
21 juin 2018  
Français  
Original : anglais

---

**Comité contre la torture**

**Décision adoptée par le Comité contre la torture au titre  
de l'article 22 de la Convention, concernant  
la communication n° 745/2016<sup>\*</sup>, <sup>\*\*</sup>**

*Communication présentée par :* N. H. N. (représenté par un conseil, John Sweeney)  
*Au nom de :* N. H. N.  
*État partie :* Australie  
*Date de la requête :* 21 avril 2016 (date de la lettre initiale)  
*Question(s) de fond :* Risque de torture en cas d'expulsion vers Sri Lanka

Réuni le 26 avril 2018, le Comité, ayant reçu une demande du conseil du requérant le priant de mettre fin à l'examen de la communication car le conseil avait perdu tout contact avec le requérant depuis le départ volontaire de ce dernier d'Australie avec l'aide de l'Organisation internationale pour les migrations, a décidé de cesser l'examen de la communication n° 745/2016.

---

\* Adoptée par le Comité à sa soixante-troisième session (23 avril-18 mai 2018).

\*\* Les membres du Comité dont le nom suit ont participé à l'examen de la communication : Essadia Belmir, Felice Gaer, Abdelwahab Hani, Claude Heller Rouassant, Jens Modvig, Ana Racu, Diego Rodríguez-Pinzón, Sébastien Touzé, Bakhtiyar Tuzmukhamedov et Honghong Zhang.

